

Établi le : 14/03/202

Validité maximale : 14/03/20



Logement certifié

Rue: Haies de la Brassine n°: 25

CP:4120 Localité: Rotheux-Rimière

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction: 1990



Performance éne

La consommation théorique to nergie primaire de ce logement est de78 841 kWh/an

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :476 kWh/m².an

 $A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

cateurs spécifiques

bins en chaleur du logement

moyens

faibles minimes

Performance des installations de chauffage

insuffisante

satisfaisante

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

satisfaisante

excellente

Système de ventilation



Utilisation gies renouvelables

sol. therm

pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé ERTIF-P2-02058

Nom / Prénom : Collignon Jean-Marc

Adresse: Dejardin

n°:25

CP: 4520 : VINALMONT

Pays: Belgique

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16on du logiciel de calcul 3.1.3.

Date: 14/03/2022

Signature:

Tel, 0800 82 171 - www.certinergie.be

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 14/03/2022

Validité maximale: 14/03/203



Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on su haite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lor d'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

Le volume protégé et composé de l'ensemble de l'habitation excepté les combles du toit et la remise

Le volume protégé de ce logement est de 421 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 166 m²



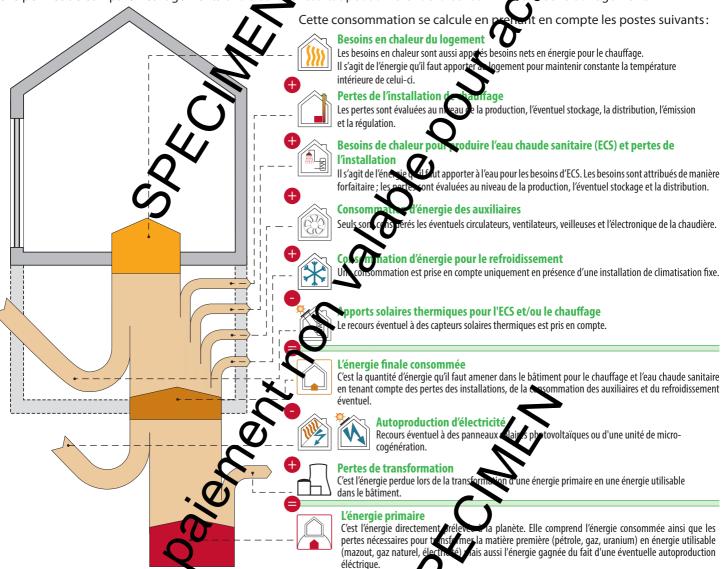
Établi le : 14/03/2022

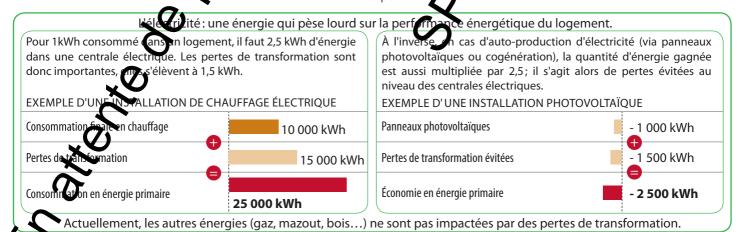
Validité maximale : 14/03/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.





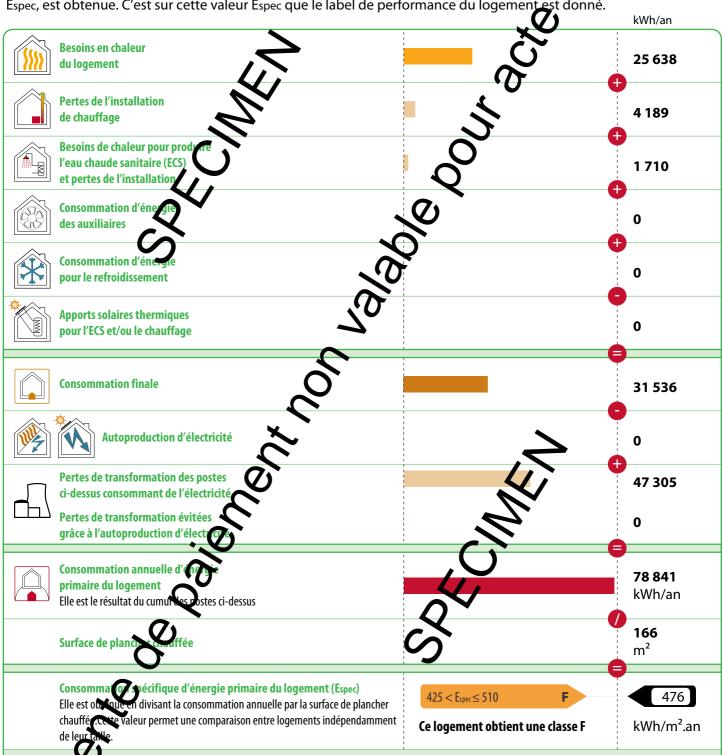


Établi le : 14/03/2022 Validité maximale : 14/03/2031



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes replis dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



on spécifique de ce logement est environ 2,8 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée

uisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 14/03/2022 Validité maximale : 14/03/2031



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24

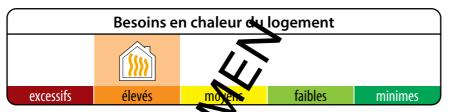


Établi le : 14/03/2022

Validité maximale : 14/03/203 Wallonie

Descriptions et recommandations -1-

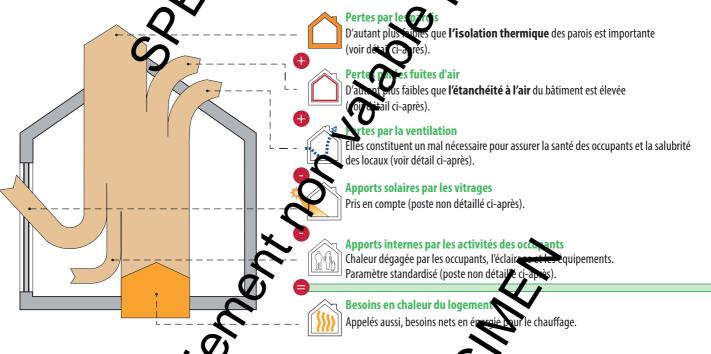
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

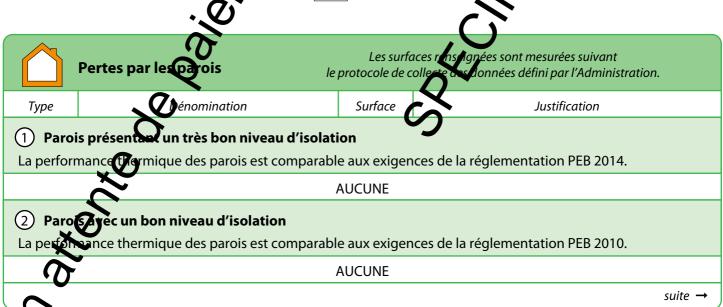




Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.







Établi le : 14/03/2022

Validité maximale: 14/03/203



Descriptions et recommandations -2-

	Pertes par les parois - suite		Les surfaces renseignées sont mesures suivant le protocole de collecte des données défini pa d'Administration.					
Туре		Dénomination	Surface	Visification				
③ Paro	3 Parois avec isolation insuffisante vu d'épaisseur inconnue							
Recomm	Recommandations: isolation à renfercer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).							
	T2	Planne	76,0 m ²	aine minérale (MW), 5 cm				
	F2	Porte entrée	4,1 m ²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m ² .K) Panneau non isolé non métallique Châssis bois				
	F7	Charris bois double vitrage	40,0 m ²	ouble vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis bois				
4 Paro	is sans is	solation	10					
Recomm	andation	ns : à isoler.	6					
	F6	Porte extérieure	2,0 m ²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois				
_	5 Parois dont la présence d'isolation est incomue Recommandations: à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).							
	T1	Toit	27,0 m ²	Pas de presve acceptable				
	Т3	Toit (la.	4,3 m ²	Pt. cle preuve acceptable				
	M1	Mar extérieur	82,2 m ²	Ras de preuve acceptable				
	M3	avec bardage	15,9 m ²	Pas de preuve acceptable				
	M6	Cloison	37,7 m ²	Pas de preuve acceptable				
	12/2	Sol	99,3 m²	Pas de preuve acceptable				



Établi le : 14/03/2022

Validité maximale : 14/03/203 Wallon

Descriptions et recommandations -3-



Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, que part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfint hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non : valeur par défaut : 12 m

□ Oui

Recommandations: L'étariche de la surface du volume protégé et, principalement au hiveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'arrès situe.



Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi ?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de emplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des per es de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces perits, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	entilation Ta demande	Preux es acceptables ca actérisant la qualité d'execution
☑ Non ☐ Oui	☑ Non □ Oui	Mon Jui
Diminu	ion globale des pertes de ventilat	otion 0 %



Établi le : 14/03/2022

Validité maximale: 14/03/203



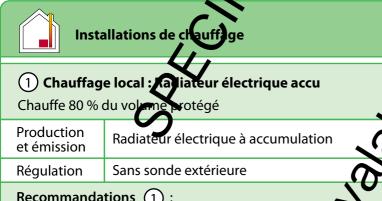
Descriptions et recommandations -4-

Performance des installations de chauffage médiocre insuffisante excellente satisfaisante bonne

Rendement global en énergie primaire

Remarque : les systèmes de chauffage s ne sont pas pris en compte :

Poêle à bois : bûches ou plaq en présence du chauffage local Radiateur électrique accu chauffant les même locaux.



Recommandations (1):

Le recours au chauffage électrique entraine une consommation importante d'énergie primaire et est en général à éviter (sauf cas très particulier d'appoint bref ou pour des bâtiments particulièrement bien isolés). Il est donc recommandé de remplacer l'installation de chauffage local électrique par une installation de chauffage local ou central performante ayant recours à un autre recteur énergétique. Vous réduirez ainsi au moins de moitié la consommation en énergie primaire de cette le stallation.

2 Chauffage local : Radiateur électrone Chauffe 20 % du volume protégé		
Production et émission	Radiateur ou convecteur électrique	
Régulation	Sans régulation électronique	
	0 0	

Recommandations (2):

Le recours au chauffage dec rique entraine une consommation importante d'énergie primaire et est en général éviter (sauf cas très particulier d'appoint bref ou pour des bâtiments particulièrement bien isolés). Il est donc recommandé de rem d'œr l'installation de chauffage local électrique par une installation de chauffage local ou central performante avant recours à un autre vecteur énergétique vous réduirez ainsi au moins de moitié la d'énergie primaire et est en général à consommation en ene gie primaire de cette installation.



14/03/2022 Établi le:

Validité maximale : 14/03/203



Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaud

ckage par résistance électrique Production ave Production

Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuistre, entre 1 et 5 m de conduite Distribution

Recommandations:

kallon de stockage n'est pas une donnée sécessaire à la certification. Une isolation Le niveau d'isolation de 10 cm de laine minérale devrait envel équivalente à au mons 1 déperditions de chaleur er le réservoir de stockage pour éviter des rifier et d'éventuellement renforcer l'isolation. nutiles. Il est donc recommandé de

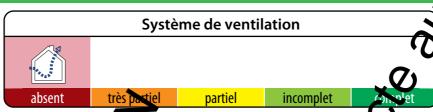


Établi le : 14/03/2022

Validité maximale: 14/03/203



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la subrité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

	Ouvertures d'alimentation	V	Ouvertures d'évacuation
Locaux secs	réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour C	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Buanderie	aucun
		Cuisine	aucun
	7	wc	aucun

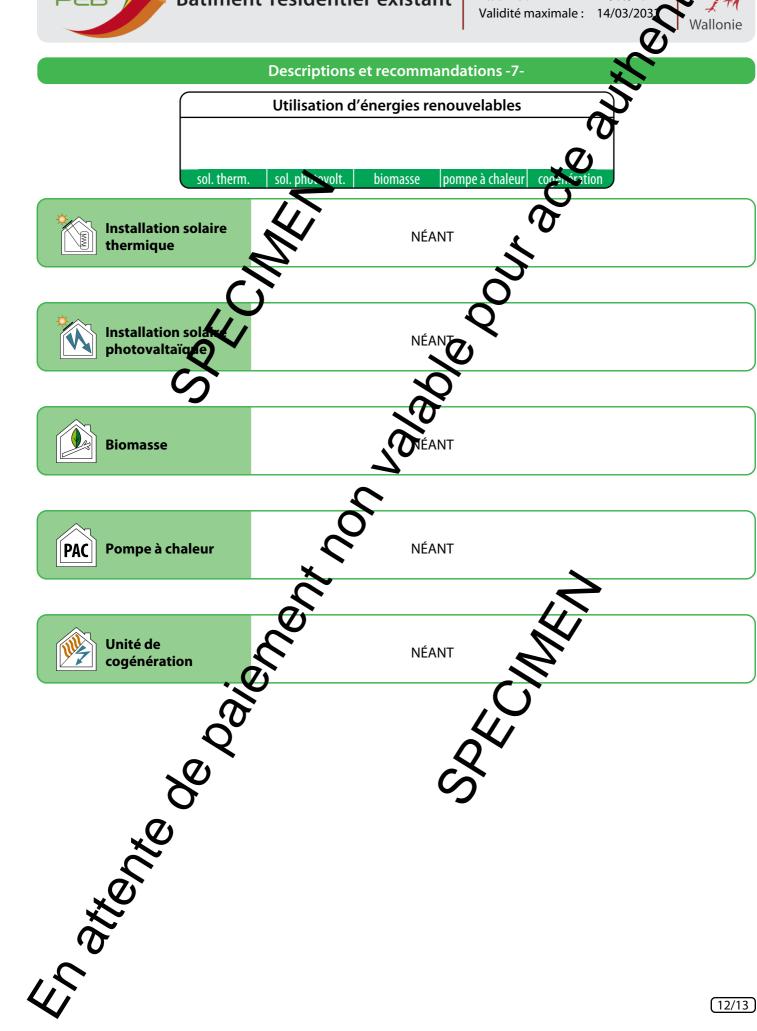
Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanche le à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



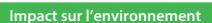
20220314017539 Numéro: Établi le: 14/03/2022





Établi le : 14/03/2022

Validité maximale : 14/03/203



Le CO_2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliarer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO_2 .

Émission annuelle de CO₂ du logement

479 kg CO₂/an

Surface de plancher chauffée

6 m²

Émissions spécifiques de CO,

136 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO_2 équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- *-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles potamment

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guittes de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 200 € TVA comprise